

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 89

présenté par
M. Vignal

à l'amendement n° 78 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à garantir l'existence de référentiels spécifiques à la médiation sociale.